

Séance ordinaire du 5 juin 2017

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 5 juin 2017 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent  | 5- M. Yvan Tanguay    |
| 3-                     | 6-                    |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 35.

### **1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2017;
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2017;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de mai 2017;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie;
- 8- Période de questions ;
- 9- Maire suppléant pour juillet, août et septembre 2017;
- 10- Congrès FQM 2017;
- 11- Avis de motion pour faire un règlement pour permettre la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux
- 12- Adoption du règlement 178-2017 relatif à la tarification des permis et certificats;
- 13- Demande de permis de construction pour le 1760, rue Dublin;
- 14- Demande de permis de construction pour le 315, Gosford Sud;
- 15- Demande de permis de construction pour le 1834, rue Dublin;
- 16- Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- 17- Demande d'exclusion du lot 446-1, rang 7 du canton d'Inverness;
- 18- Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017;
- 19- Travaux de rechargement, de remplacement de ponceaux et de pavage sur le rang 11;
  - A) Appel d'offres pour les travaux de rechargement, de remplacement de ponceaux et de pavage sur le rang 11
  - B) Ouverture des soumissions pour les travaux de rechargement
- 20- Location d'une pelle mécanique sur roues pour travaux d'entretien des fossés
- 21- Vente de la chargeuse (loader)
- 22- Appel d'offres pour camion de déneigement
- 23- Installation d'un échangeur d'air au poste de pompiers
- 24- Travaux de remplacement des escaliers au parc des chutes Lysander
- 25- Centre régional de Traitement de la Matière Organique de Thetford Mines
- 26- Demande d'un panneau pour la sécurité des enfants sur la route 267 à la hauteur du 1747, rue Dublin
- 27- Programme Nouveaux Horizons
- 28- Embauche d'un opérateur de machinerie lourde
- 29- Manuel de l'employé
- 30- Demande de la municipalité de Laurierville
- 31- Invitation au tournoi de golf annuel de la Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable

Séance ordinaire du 5 juin 2017

- 32- Demande financière de la « Journée Bouger en famille » de la MRC de l'Érable
- 33- Jeudis en chansons
- 34- Compte-rendu du comité Famille
- 35- Varia
  - A) Programme Fond Accessibilité (FA) du Gouvernement du Canada
- 36- Période de questions
- 37- Levée de la séance

R-130-06-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-131-06-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

R-132-06-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE MAI 2017**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2017.

## **5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE MAI 2017**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de mai est de : **143 017.66\$**

R-133-06-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que les comptes du mois de mai soient payés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **6- COURRIER**

*Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*

Vous informait que la journée du sport et de l'activité physique (JNSAP) s'est déroulée le 4 mai dernier. Des affiches étaient jointes pour souligner l'événement.

Séance ordinaire du 5 juin 2017

*Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*

Vous informez au sujet d'une stratégie de sensibilisation qui vise à informer et à sensibiliser les citoyens au rôle du frein moteur à titre d'équipement de sécurité et à sensibiliser les propriétaires de véhicules lourds à l'importance d'utiliser adéquatement leurs équipements afin de réduire au minimum le bruit routier. Une des actions principales de cette stratégie consiste à retirer les panneaux d'interdiction du frein moteur et les remplacer par l'affiche de sensibilisation.

Vous faites part de l'inspection des ponts situés sur le réseau municipal. Sont joints des rapports d'inspection relatant les travaux à réaliser.

Vous autorisez les ajouts à la programmation des travaux en voirie local qui sont le rechargement et l'asphaltage du rang 11.

*Musée du Bronze*

Vous invitez à son exposition estivale « Mythes, contes et légendes du Canada » qui sera présentée du 28 mai au 15 octobre 2017.

*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*

Vous réitèrez sa grande fierté de vous compter parmi ses membres. On vous informe aussi qu'une nouvelle procédure exclusive aux membres de la FQM sera disponible pour le service de Dicom au cours du mois de mai. Vous la recevrez par courriel.

Vous remet un document intitulé « Parcours de la candidate » en vue des prochaines élections municipales.

*Gestion Prévention Incendie (GPI)*

Vous offrez leurs services en prévention incendie.

*Grobec*

Vous convoquez à l'assemblée générale annuelle du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour qui se tiendra le jeudi 8 juin 2017 à 19h00 à La cache du Domaine à Thetford Mines.

*Les Journées de la Culture*

Vous invitez à prendre part à la 21<sup>ième</sup> édition qui se déroulera les vendredi et samedi 29 et 30 septembre ainsi que le 1<sup>er</sup> octobre 2017. On vous suggère de joindre les municipalités qui ont adopté une résolution officielle proclamant le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants « Journées de la culture ».

*Société de la SLA du Québec*

Vous invitez à sensibiliser votre population à la Sclérose latérale amyotrophique.

*Comité 12-18*

Vous invitez à la 15<sup>ième</sup> édition de la Journée Hommage qui se déroulera le 17 juin prochain dès 13h00 au Centre communautaire de Notre-Dame-de-Lourdes.

**7- RAPPORT DE VOIRIE**

L'inspecteur fait son rapport.

Question : Aménagement de l'espace près du puits au bureau municipal

**8- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9- MAIRE SUPPLÉANT POUR JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2017**

R-134-06-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que Monsieur Frédérick Bédard soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**10- CONGRÈS DE LA FQM 2017**

La 76<sup>e</sup> édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra au Centre des Congrès de Québec les 28, 29 et 30 septembre prochain. Vous avez jusqu'au 26 août pour vous inscrire au coût de 760.00\$ +taxes par personne.

**Ce point sera discuté ultérieurement**

**11- AVIS DE MOTION POUR FAIRE UN RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Monsieur Frédérick Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté un règlement concernant la tarification des permis et certificats.

**12- ADOPTION DU RÈGLEMENT 178-2017 RELATIF À LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter un règlement sur la tarification des permis et certificats;

**CONSIDÉRANT** les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 119);

**CONSIDÉRANT** les dispositions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale (article 244);

**CONSIDÉRANT QU'un** avis de motion a été déposé par François Parent à l'assemblée du conseil tenue le 3 avril 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 1 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 29 mai 2017;

R-135-06-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil adopte le règlement numéro 178-2017, intitulé « Règlement relatif à la tarification des permis et certificats ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**13- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 1760, RUE DUBLIN**

**CONSIDÉRANT QUE** Le demandeur souhaite faire l'installation d'une affiche publicitaire sur poteau de 96 pouces x 48 pouces sur son terrain à une distance 4 pieds de la limite de propriété et à une distance de 1 pied de la marge latérale;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de modification est visée par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande de permis de

Séance ordinaire du 5 juin 2017

construction en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie de l'affiche respecte la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation prévoit que l'implantation de l'enseigne doit respecter une distance de 1,5 mètre (5 pi) d'une ligne d'emprise de rue et une distance de 2 mètres (6,5 pi) des limites latérales du terrain où elle est implantée ;

**CONSIDÉRANT** la faible hauteur libre sous l'enseigne, pouvant causer des problèmes visibilité à la sortie de l'allée de stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation prévoit que lorsque ce type d'enseigne est localisé en tout ou en partie à une distance inférieure de 3 mètres (10 pi) de la ligne extérieure du pavage de la rue, une hauteur libre de 2,5 mètres doit être observée entre la partie de l'enseigne la plus rapprochée du sol et le niveau le plus élevé du sol adjacent;

**CONSIDÉRANT** l'usage résidentiel du terrain limitrophe;

R-136-06-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil municipal d'Inverness refuse la demande tel que présentée et recommande l'installation de l'affiche publicitaire à un endroit qui ne sera pas nuisible pour la sécurité des usagers de la route Dublin ainsi que pour les propriétaires voisins.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **14- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 315, GOSFORD SUD**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite poursuivre des travaux antérieurs et faire la finition du revêtement extérieur et de la toiture, l'ajout d'une galerie avant et extérieur couverte ainsi que la finition intérieur du bâtiment.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de modification est visée par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande de permis de construction en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet tient compte du caractère architectural du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de rénovation de la résidence est débuté depuis 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage prévoit que la finition extérieure doit être terminée dans un délai de 24 mois;

R-137-06-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil municipal de la municipalité d'Inverness accepte cette demande de permis de construction en mentionnant au demandeur qu'il s'agit d'un dernier rappel concernant la fin des travaux de finition extérieure et que le non-respect de l'échéancier entraînera l'envoi d'un constat d'infraction par la municipalité tel que prévu au règlement de zonage.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**15- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 1834, RUE  
DUBLIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite construire un four à pain traditionnel de 6 pieds par 6 pieds en cour arrière.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de modification est visée par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande de permis de construction en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoit une insertion harmonieuse du four par rapport aux bâtiments existants sur le terrain;

R-138-06-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil municipal d'Inverness **accepte** cette demande de permis pour la construction d'un four à pain.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**16- FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE  
CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2016, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE,

R-139-06-2017 Proposé par le conseiller François Parent

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 32 886.31\$ tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la municipalité d'Inverness s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**17- DEMANDE D'EXCLUSION DU LOT 446-1, RANG 7**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Inverness a reçu une réponse positive de la CPTAQ concernant la demande d'exclusion du lot 446-1, rang 7;

R-140-06-2017 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

De mandater les services de l'arpenteur André Lemieux pour l'obtention d'une désignation faite conformément aux articles 3036 ou 3037 du Code civil du Québec et ce dans un délai de deux ans à compter de la date de la décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**18- DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES  
ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT** qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**CONSIDÉRANT** que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**CONSIDÉRANT** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

R-141-06-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness **DEMANDE** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

Que le conseil de la municipalité d'Inverness **DEMANDE** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement

le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**19- TRAVAUX DE RECHARGEMENT, DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX ET DE PAVAGE SUR LE RANG 11**

**A) APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT, DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX ET DE PAVAGE SUR LE RANG 11**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Inverness a fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution gouvernementale du Québec(TECQ) pour l'année 2014 à 2018;pour des travaux de rechargement, de remplacement de ponceaux et de pavage sur le rang 11 dont la réalisation est prévue à l'été 2017;

R-142-06-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness prépare le devis pour les travaux dans le rang 11 et qu'elle autorise la directrice générale à procéder aux appels d'offres prévus par la loi pour la fourniture de matériaux granulaires et son transport

Que la municipalité autorise au besoin le contrôle des matériaux granulaires par la firme GHD.

Que le devis pour la fourniture des matériaux granulaires soit acheminé aux soumissionnaires suivants :

- Gestion ACJ et Fils
- Excavation Gilles Champagne
- Stéphane Champagne

Que le devis pour le transport des matériaux granulaires soit acheminé aux soumissionnaires suivants :

- Entreprise Cam Cor
- Madame Yvonne Carrier
- Excavation Gilles Champagne
- Jocelyn Drouin
- Stéphane Champagne
- EMP, Equip. Marcel Paradis
- EME Martineau

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**B) OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT**

**1) Fourniture de matériaux granulaires**

**Considérant que** la municipalité n'a reçu aucune soumission pour la fourniture de 4800 tonnes métriques de gravier pour les travaux de voirie dans le rang 11.

**Considérant qu'un** avis légal a été demandé auprès de Me Annie Aubé aviseur légal de la municipalité sur la procédure à suivre dans une telle situation;



Séance ordinaire du 5 juin 2017

R-143-06-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la directrice générale à préparer un deuxième appel d'offres prévu par la loi pour la fourniture de 4800 tonnes métriques de gravier pour les travaux dans le rang 11;

Que la municipalité autorise au besoin le contrôle des matériaux granulaires par la firme GHD.

Que le devis pour la fourniture des matériaux granulaires soit acheminé aux soumissionnaires suivants :

- Gestion ACJ et Fils
- Excavation Gilles Champagne
- Stéphane Champagne
- Carrières Plessisville

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**2) Transport des matériaux granulaires pour les travaux de rechargement sur le rang 11**

La municipalité a reçu 5 soumissions pour le transport de 4800 tonnes métriques de gravier pour les travaux de voirie dans le rang 11:

- La première de Yvonne Carrier selon les tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.
- La deuxième de Monsieur Stéphane Champagne selon les tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.
- La troisième de Excavation Gilles Champagne selon les tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.
- La quatrième de EMP Inc selon les tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.
- La cinquième de Jocelyn Drouin selon les tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.

R-144-06-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte toutes les soumissions afin de s'assurer que la municipalité ait à sa disposition suffisamment de camions afin de transporter le gravier le plus rapidement possible sur le site des travaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**20- LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE SUR ROUES POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DES FOSSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se procurer de l'équipement pour l'entretien des fossés,

R-145-06-2017 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Séance ordinaire du 5 juin 2017

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de louer une pelle mécanique sur roues de marque Doosan modèle DX140W année 2014 à Denis Gauvin Inc. de St-Augustin de Desmaures au coût mensuel de 6000.00\$+ 800.00\$ pour les frais de transport. Un maximum de 176 heures est alloué pour la période de location de 30 jours.

Que la municipalité informe ses assureurs de la location de l'équipement pour s'assurer de sa couverture dans le contrat.

Que Madame Sonia Tardif soit autorisée à signer les documents se rattachant à cette location.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**21- VENTE DE LA CHARGEUSE (LOADER)**

R-146-06-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de vendre à M. Stéphane Lagacé de St-Édouard de Maskinongé la chargeuse (loader) Trojan, modèle 1900, année 1981; pour la somme de 6850.00\$ taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**22- APPEL D'OFFRES POUR CAMION DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Inverness a pris connaissance de l'estimation soit un montant de 288,325 \$ pour un camion neuf avec équipements de déneigement de l'année 2017 ou plus récent ;

R-147-06-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la directrice générale à procéder aux appels d'offres prévus par la loi pour l'achat du camion neuf avec équipements de déneigement

Que les documents d'appels d'offres devront prévoir la possibilité pour la municipalité d'Inverness d'acquérir le camion par paiement comptant ou autre mode de financement.

Que la livraison du camion avec équipements doit être effectuée au plus tard le 8 décembre 2017

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**23- INSTALLATION D'UN ÉCHANGEUR D'AIR AU POSTE DE POMPIERS**

**CONSIDÉRANT QU'**un échangeur d'air usagé est disponible au garage municipal,

**CONSIDÉRANT QUE** des problèmes d'humidité sont constatés au poste des pompiers,

R-148-06-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission #426 de Plomberie & Chauffage F.P. inc pour l'installation de l'échangeur d'air au poste de pompier au coût de 1072.15 taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**24- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ESCALIERS AU PARC DES  
CHUTES LYSANDER**

**CONSIDÉRANT** que les marches du parc des chutes sont pourries,

**CONSIDÉRANT** que la sécurité des utilisateurs, autant les employés que les visiteurs, est compromise,

R-149-06-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission SOU0024104 du Centre de rénovation BMR d'Inverness au coût de 8 985.25\$ pour la fourniture de morceau de plastique 100% recyclé, de vis, bouchons et boulons.

La couleur retenue pour les matériaux est le noyer noir et les travaux seront effectués par les employés de la municipalité à l'été 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**25- CENTRE RÉGIONAL DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE  
DE THETFORD MINES**

R-150-06-2017 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness démontre son intérêt pour le projet de démarrage d'un site de compostage. La municipalité peut être éligible à une subvention de 33 1/3% sur l'achat des bacs roulants pour cette collecte dans l'optique de son implantation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**26- DEMANDE D'UN PANNEAU POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS  
SUR LA ROUTE 267 À LA HAUTEUR DU 1747, RUE DUBLIN**

**CONSIDÉRANT QU'**une garderie ouvrira ses portes au 1747, rue Dublin

R-151-06-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness fasse la demande d'un panneau « Attention à nos enfants » et qu'il soit installé aux abords de la garderie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**27- PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

R-152-06-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise le dépôt d'une demande de financement de 25,000\$ au programme Nouveaux Horizons pour les aînés dans le cadre d'un projet de gazebo sur le terrain du poste des pompiers.

Que la municipalité d'Inverness s'engage à démontrer son appui au projet par une contribution en nature (équipement pour l'installation du gazebo, main d'œuvre) représentant une valeur minimum de 10% du coût de réalisation du projet).

Séance ordinaire du 5 juin 2017

Que la municipalité d'Inverness s'engage, à même son fond général, à assumer les coûts d'entretien du projet.

Que Mme Sonia Tardif soit la personne autorisée pour le suivi de la demande et le cas échéant pour la signature de la convention d'aide financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**28- EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE**

**CONSIDÉRANT** les besoins en main d'œuvre pour opérer de la machinerie lourde entre autres pour l'entretien des fossés

R-153-06-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil municipal d'Inverness embauche Monsieur Michel Côté comme opérateur de machinerie lourde pour un maximum de 880 heures du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2017 selon les conditions établies entre les parties.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**29- MANUEL DE L'EMPLOYÉ**

**CONSIDÉRANT** le besoin de la municipalité d'avoir un outil de gestion efficace et mobilisant pour les employés ;

**CONSIDÉRANT** que le manuel d'employé permet de mieux faire connaître les attentes de la direction de la municipalité et ainsi faciliter le travail des gestionnaires en place,

**CONSIDÉRANT** que le manuel d'employé assure une équité et une rigueur dans l'application des règles de fonctionnement, des procédures et des conditions de travail;

**CONSIDÉRANT** que la direction de la municipalité souhaite démontrer qu'elle se soucie de ses employés et qu'elle fait tout en son pouvoir pour établir une structure interne formelle, juste et cohérente;

R-154-06-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil municipal approuve le document préparé par la directrice générale et que celui-ci soit remis aux employés de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**30- DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAURIERVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les enfants d'Inverness profitent du camp de jour de Laurierville;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Laurierville informe notre municipalité que le coût d'inscription demandé pour les enfants d'Inverness ne couvre pas les dépenses engendrées pour le camp de jour;

R-155-06-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de contribuer pour combler l'écart entre le coût d'inscription des enfants d'Inverness et le coût réel des services. La prévision de 2017 s'élève à 150.00\$/enfant pour 20 inscriptions environ.

Que la municipalité informe les utilisateurs d'Inverness qu'il y a aura révision des frais d'inscription pour l'année 2018 pour le camp de jour de Laurierville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**31- INVITATION AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION  
CLSC-CHSLD DE L'ÉRABLE**

R-156-06-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness supporte la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable par un don de 240.00\$ plutôt que de participer au tournoi du 2 juin 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**32- DEMANDE FINANCIÈRE DE LA « JOURNÉE BOUGER EN FAMILLE »  
DE LA MRC DE L'ÉRABLE**

Le comité organisateur sollicite une aide financière pour l'évènement qui se tiendra le 16 septembre 2017 aux abords de l'école primaire de St-Pierre Baptiste.

R-157-06-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 100.00 \$ pour la Journée Bouger en famille 2017 tel que prévu au budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**33- JEUDIS EN CHANSONS**

**CONSIDÉRANT** que la candidature de la municipalité d'Inverness a été retenue pour tenir un spectacle dans sa localité

R-158-06-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness engage le groupe « Duo Origine » pour un spectacle le 27 juillet 2017 à l'agora du Musée du Bronze à 19h30.

Que la municipalité demande un permis de vente de boisson auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la soirée.

Que la municipalité verse un budget de réalisation de 250.00\$ prévu au budget des loisirs en complément de l'aide financière de la Société St-Jean Baptiste.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**34- COMPTE-RENDU DU COMITÉ FAMILLE**

La représentante sur le comité est absente.

**35- VARIA**

**A) Programme Fond Accessibilité(FA) du Gouvernement du Canada**

**CONSIDÉRANT** l'appel de projets du Gouvernement du Canada dans le cadre du Fond Accessibilité qui vise à améliorer l'accessibilité ou la sécurité des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour déposer une demande au programme est le 26 juillet 2017, que l'aide maximale pouvant être obtenue est de 50,000 \$ et que la contribution municipale demandée est d'un minimum de 35% du coût du projet;

**CONSIDÉRANT** que l'accès aux services de l'Édifice municipal est devenu impossible pour les personnes handicapées depuis les travaux de rénovation de l'année 2015 permettant à la Caisse Desjardins de l'Érable de venir s'établir dans l'édifice;

R-159-06-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité dépose une demande dans le volet Accessibilité dans les collectivités du programme Fond Accessibilité.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness demande des estimations de coûts pour la préparation des plans et devis à madame Monique Brunet architecte et à madame Caroline Dion technicienne en architecture pour les travaux d'installation d'une rampe d'accès à l'édifice municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **36- PÉRIODE DES QUESTIONS**

### **37- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-160-06-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la séance soit levée à 21 H 50

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale /  
Secrétaire-trésorière

### **CERTIFICATION DE SIGNATURES**

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

### **CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière